

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR TOLOSAN**

Séance du 10 février 2016

L'an deux mille seize, le 10 février, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Alain CLUZET, Denis DULONG, Yvan GONZALEZ, Didier LAFFONT,

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, André FONTES, Brigitte GALY,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Edmond AUSSEL, Colette SOLOMIAC, Daniel DUPUY, Jacques OF, Francis BERGON, Marina DAILLUT,

CCSG : Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Gérard JANER, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI,

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Jean-Michel JILIBERT, Didier ROUX, Wilfrid SABIRON, Robert SABATIER, Roger VIALAS

Absents ayant donné procuration: Nicolas ANJARD, Vincent LAVIGNOLLE, Jean-Paul VASSAL, Janine GIBERT, Michel ANGUILLE

Absent sans procuration : Jean BOISSIERES, Hugo CAVAGNAC

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 02-02-2016

Membres présents : 45

Membres absents excusés : 05

Suppléants : 05

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 16/23

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président expose à l'Assemblée qu'il convient, en application de l'article L. 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au début de chaque Conseil Syndical, de désigner un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il lance un appel à candidature.

Madame Véronique MILLET propose sa candidature en tant que secrétaire de séance.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer.

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical

-Approuve à l'unanimité la désignation de Véronique MILLET en tant que Secrétaire de la Séance du Conseil Syndical du 10 février 2016.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 10 février 2016.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 10 février 2016
Au registre sont les signatures